Inter Caux Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

> ***Pôle de Buchy*** > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 06 octobre 2026

Nombre de Conseillers : ***85***

En exercice : ***85***

Titulaires présents : ***67***

Suppléants présents : ***5***

Pouvoirs : ***9***

Nombre de votants ***: 81***

Numéro
2026-10-06-198

Point de l'ordre du jour
17

Objet
Cycle de l'eau – Contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité du Cailly, de l'Aubette et du Robec 2026 - 2030 avec la Métropole Rouen Normandie, Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec et l'Agence de l'eau Seine-Normandie – Autorisation à signer.

Date de convocation
28 septembre 2026

Affichage de la convocation
28 septembre 2026

Rapporteur
Monsieur GUTIERREZ

L'an deux mil vingt-six, le 06 octobre, à 18h00, se sont réunis aux Halles de Ry, sous la Présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Géraldine SAHUT est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Titulaires présents :
M. GRIPON Cyrille, M. BEAU Marc, Mme HUNKELER Christine, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. PICARD Philippe, M. TREGUIER Gaëtan, M. ABRAHAM Jean-Marc, M. TIHI Frédéric, Mme DURAME Delphine, Mme VERHAEGHE Fabienne, M. LEBOUCHER Denis, M. GUTIERREZ Denis, Mme LEMOINE Viviane, M. VINCENT Philippe, M. ALIX Dominique Mme CARON Christèle, M. LEFEBVRE Joël, M. CORDIER Julien, M. OLIVIER Alain, M. DU MESNIL François-Régis, M. PIGNE Christophe, Mme THIERRY Nathalie, M. GAMELIN Fabrice, M. QUÉRUEL Tony, M. BODIN Alexandre, M. GUEVILLE Roland, M. OCTAU Nicolas, M. VAUCLIN Michel, M. BOY Vincent, M. VALLEE Philippe, M. POYEN Jean-Luc, M. EDDE Jean-Marie, M. LEGER Bruno, M. VANDERPERT Thierry, M. PETIT Jacques, M. ARLAY François, M. FREMONT Philippe, Mme GERVAIS Aurélie, M. BONHOMME Patrice, Mme CLABAUT Anne-Sophie, M. GIORDANO Stéphane, Mme LECOUTEY-VIEL Nadine, M. TAILLEUR Romain, Mme LANGLOIS Annick, Mme HUBERT Sabrina, M. LESELLIER Paul, Mme PUECH D'ALISSAC Elizabeth, M. AGUADO Anthony, Mme CASAERT Isabelle, Mme FAKIR Valérie, M. HERBET Éric, M. PIERZO Denis, M. SIBBILLE Baptiste, M. CORBILLON Bernard, M. COUILLER Jean-Paul, Mme SAHUT Géraldine, M. HOGUET Christophe, M. GLÜCK Julien, M. LOISEL Yves, M. LEBAN Arnaud, Mme HEBERT Catherine, M. FOULDRIN Gaël, M. BURETTE Alain, M. DUPUIS François, M. MORISSE Jean-Luc, M. BERTRAN Eric, M. MOLMY Georges,

Suppléants présents :
M. LAMBART Guillaume, M. LALMANT Hervé, M. LEFORT Daniel, Mme LEBOULANGER Véronique, M. VOISIN Dominique,

Membres excusés et représentés par pouvoir :
M. BOUTET Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme DURAME Delphine,
M. de LAMAZE Edouard a donné pouvoir à M. HERBET Éric,
Mme PRIEUX Isabelle a donné pouvoir à Mme PRIEUX Isabelle,
Mme PRIEUX Isabelle a donné pouvoir à M. BONHOMME Patrice,
M. DIAS FERREIRA Baptiste a donné pouvoir à Mme THIERRY Nathalie,
M. BERTRAM Xavier a donné pouvoir à M. LOISEL Yves,
Mme MARTIN DIT LATOUR Fabienne a donné pouvoir à M. TAILLEUR Romain,
Mme TRAVERS Myriam a donné pouvoir à Mme CLABAUT Anne-Sophie,
Mme BASTIEGE Brigitte a donné pouvoir à M. MORISSE Jean-Luc,

Membre absents excusés :
Mme BOURGUIGNON Sandrine, Mme MOHN Marie-Gabrielle, Mme BILLARD Capucine, M. RENARD Guillaume, Mme LÉCAUDÉ Fabienne, M. GOSSE Emmanuel, Mme LAMBARD Stéphanie, M. AVENEL Éric, M. FLAUTRE Patrick,

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Denis GUTIERREZ, Vice-Président en charge du cycle de l'eau, de la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI) et de la transition énergétique, qui rappelle que dans le cadre de son 12ème Programme d'intervention « Eau, Climat et Biodiversité 2026-2030, l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20261006-2026-10-06-198-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

Seine Normandie (AESN) propose aux acteurs territoriaux de se mobiliser autour d'un programme d'actions territorialisées, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, la préservation des ressources en eau potable, la reconquête des milieux, la biodiversité associée et l'adaptation au changement climatique.

Ce programme est inscrit dans un contrat de territoire pour l'eau, outil de programmation pluriannuelle qui engage les parties sur les enjeux d'eau de leur territoire en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire.

Les maîtres d'ouvrage signataires de ce contrat, à savoir la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (CCICV), la Métropole Rouen Normandie (MRN) et le Syndicat Mixte des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec (SMBVCAR), s'engagent à mettre en œuvre les actions inscrites et identifiées comme prioritaires. De son côté, l'AESN s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

La conduite de ces actions s'appuie sur une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet du contrat annexé à la présente note.

Vu :

- ✓ Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-17, L.1321-1 à L. 1321-5 ;
- ✓ L'article L.1321-1 du Code général des collectivités territoriales, aux termes duquel le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence ;
- ✓ La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (loi 3DS) ;
- ✓ La loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement » ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 24 décembre 2025 portant modification des statuts de la CCICV (transfert des compétences eau et assainissement) ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2026 portant retrait de la commune de Frichemesnil du SIAEPA de Frichemesnil - Grugny - La Houssaye Béranger et emportant sa dissolution ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2026 portant retrait de la commune de Montigny du SIAEPA de la région de Montville et emportant sa dissolution ;
- ✓ Le projet de contrat de territoire ;

Considérant :

- ✓ Que le transfert des compétences « Eau potable » et « Assainissement » à la CCICV entraîne de plein droit le transfert des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi que des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert ;
- ✓ La nécessité d'autoriser le Président à signer le contrat de territoire « Eau, Climat et biodiversité du Cailly, de l'Aubette et du Robec 2026 – 2030 ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat de territoire « Eau, Climat et biodiversité du Cailly, de l'Aubette et du Robec 2026 – 2030.

Type de scrutin	Ordinaire
Nombre de votants	81
Suffrages exprimés	81
Abstention – Refus de prendre part au vote, …	0
Majorité Absolue	41
Votes pour	81
Votes contre	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la CCICV,
Éric HERBET

COMMUNAUTE DE COMMUNES Inter-Caux-Vexin
Siège Social
252 Route de Rouen
76750 BUCHY

Le secrétaire de séance
Géraldine SAHUT

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20261006-2026-10-06-198-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr